



Nouakchott, le 19 DEC 2024 انواكشوط، في

Numéro: : الرقم  
ARMP/Pr: 172-2024 س ت ص ع

الرئيسة La Présidente

### AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond en date du 19 décembre 2024 sur le recours introduit par **SOC** contre l'attribution provisoire, par la CPMP de la Région de Nouakchott, du lot n°2 (22 000ml de conduite de 75 A De 200) du marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable à Toujounine, objet du DAO n°10/CPMP/RN/2024 :

- Dit non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du lot en question, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO, aux analyses et conclusions qui seront développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : [www.arp.mr](http://www.arp.mr).

Khadija BOUKA

